POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Non à l'utilisation de lacs comme « poubelles » à déchets miniers

Montréal/Québec - 7 mars 2022. Des organismes environnementaux dénoncent une décision imminente du gouvernement du Québec de permettre à la minière Champion Iron de détruire huit lacs en y déversant des résidus miniers, et ce, malgré l'avis défavorable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE). Les organismes appellent Québec à ne pas aller de l'avant avec cette décision tout en adoptant un nouveau règlement qui interdirait clairement cette pratique.

« Cette décision irait totalement à l'encontre de l'avis même de nombreux experts indépendants qui proposaient des solutions de rechange pour éviter la destruction de lacs. Il ne faut pas, encore une fois, que Québec bulldoze la science et l'environnement au profit d'intérêts privés », dénonce Rébecca Pétrin d'Eau Secours.

Ugo Lapointe de Québec meilleur mine déplore des contradictions flagrantes entre les gestes et les paroles du gouvernement: « Une telle décision discréditerait complètement la campagne de relation publique que Québec et l'industrie déploient depuis des semaines à grands coups de millions en publicités pour « verdir » l'image de l'industrie ».

André Bélanger de Fondation Rivières : « Comment le gouvernement et l'industrie peuvent-ils d'un côté prétendre vouloir fabriquer des éoliennes et des batteries vertes à partir de métaux du Québec, et de l'autre permettre de déverser des déchets miniers dans nos lacs? Ça n'a aucun sens. »

Henri Jacob de l'Action boréale: « Avec une telle décision, la CAQ démontrerait encore une fois son mépris envers la protection de l'environnement et de la population en tassant du revers de le la main les conclusions du BAPE. Le gouvernement Legault doit cesser d'être à la solde des "money junkies" de l'industrie extractive ».

Dans un <u>rapport</u> sévère publié l'an dernier, le BAPE avait conclu que le promoteur « a fait des choix discutables » et « qu'il pourrait être techniquement et économiquement faisable de remblayer l'excès de résidus miniers grossiers dans la fosse » en évitant de détruire des lacs.

<u>Dr. Steve Emerman</u> de Malach Consulting et <u>Dr. Michel Aubertin</u>, professeur émérite au Département des génies civil, géologique et des mines à la Polytechnique, abondent dans le même sens dans des rapports techniques soumis au BAPE : « La minimisation de l'empreinte environnementale » et « la protection des écosystèmes aquatiques » devraient être des objectifs prioritaires.

Pour un nouveau règlement

Les organismes pressent Québec d'adopter un nouveau règlement qui interdirait clairement la possibilité de déverser des déchets miniers dans des lacs. Rodrigue Turgeon de MiningWatch Canada précise: « Bien que Québec dispose déjà de pouvoirs lui permettant d'interdire cette pratique, il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire applicable au cas-par-cas. Nous demandons un règlement transversal qui s'appliquerait pour toutes les mines. »

Alice-Anne Simard de Nature Québec conclut : « Québec ne doit pas être à la remorque du règlement fédéral. Nous sommes totalement d'accord avec la recommandation du BAPE pour que Québec se dote de son propre guide d'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des résidus miniers. Le gouvernement Legault doit transformer sa simple directive environnementale en un règlement qui a force de loi. Il faut clairement interdire l'utilisation de lacs, de rivières et d'autres milieux hydriques pour l'entreposage des résidus miniers. »

Rappelons que le promoteur propose actuellement de détruire huit lacs et de nombreux milieux humides pour stocker des millions de tonnes de résidus miniers, dont un lac de 88 hectares. Le BAPE constate «qu'aucun autre projet» au Québec n'a causé la perte d'un lac « de cette ampleur ». Ce serait un précédent.

Pour information:

- Rébecca Pétrin, Eau Secours, 514-246-9075
- Ugo Lapointe, Coalition Québec meilleure mine, 514-708-0134
- André Bélanger, Fondation Rivières, 514-272-2666, poste 301
- Rodrigue Turgeon, MiningWatch Canada, 819-444-9226
- Alice-Anne Simard, Nature Québec, 418-803-4992